RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01671
Numéro SIREN : 751 387 457
Nom ou dénomination : A2V

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2023 sous le numéro de dépôt 14213

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065** pour **2023**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société A2V	2 CARRE MANSART RUE MELLET 95290 L ISLE ADAM
SIRET 7 5 1 3 8 7 4 5 7 0 0 0 3 7	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

TRIBUNAL DE COMMERCE
PONTOISE

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

14213

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: TRANSPORTS — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal: ____ — Déficit: 43 230

Bénéfice imposable à 15%: ____ — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %: ____

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%: ____ — PV à long terme imposables à 19%: ____

Autres PV imposables à 19%: ____ — PV à long terme imposables à 0%: ____ — PV exonérées (art. 238 quindecies): ____

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

- Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐
- Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐
- Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐
- Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐
- Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
- Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐
- Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐
- Autres dispositifs ☐
- Société d'investissement immobilier cotée ☐
- Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas): ____ — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %: ____

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON ☐ — Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AXE EXPERTISE ASSOCIES 9 RUE DE LA BRIQUETERIE 95330 DOMONT *Tél:* 01.83.83.60.20	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	**Identité du déclarant:**
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 18/07/2023 Lieu: L ISLE ADAM
	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature: TEXEIRA LAMEIRAS GERALDINA
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
LA ASSOCIEE 80 RUE DU MARECHAL JOFFRE 95620 PARMAIN	600						
M ALVES JOAN ASSOCIE 80 RUE DU MARECHAL JOFFRE 95620 PARMAIN	420	2022	36 571				
Mme TEIXEIRA LAMEIRAS GERALDINA GERANTE 80 RUE 95620 PARMAIN	180	2022	38 832				

K DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2023)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 **ou exercice**

Désignation de l'entreprise Société A2V du 01012022

Adresse 2 CARRE MANSART RUE MELLET 95290 L ISLE ADAM au 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ❿		- de l'exercice 2022 ❿	
- de l'exercice précédent ⓫		- de l'exercice précédent ⓫	

Nom et qualité du signataire TEXEIRA LAMEIRAS GERALDINA

A L ISLE ADAM le 18/07/2023

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : Société A2V — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 2 CARRE MANSART 95290 L ISLE ADAM — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 5 1 3 8 7 4 5 7 0 0 0 3 7 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31 12 2022 Net 3	N-1 31 12 2021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	54 712	AS	52 660	2 053	8 303
	Autres immobilisations corporelles	AT	604 983	AU	380 427	224 556	204 450
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	3 000	BI		3 000	3 000
	TOTAL (II)	BJ	662 695	BK	433 086	229 609	215 752
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	16 076	BU		16 076	4 920
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			20 000
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	305 891	BY		305 891	263 043
	Autres créances (3)	BZ	58 014	CA		58 014	60 948
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	21 835	CG		21 835	109 378
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	401 815	CK		401 815	458 288
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 064 511	1A	433 086	631 424	674 041

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 3 000 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des indications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : Société A2V

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....12....000.....)	DA	12 000	12 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 143	3 143
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	102 680	114 904
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou erte)	DI	(44 650)	(12 224)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	73 172	117 822
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	348 083	365 784
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	56	56
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	69 087	46 400
	Dettes fiscales et sociales	DY	141 026	143 978
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	558 252	556 218
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	631 424	674 041
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	327 884	310 211
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

Désignation de l'entreprise : Société A2V

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	54 712	KT		KU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	66 584	KW		KX	6 108	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *	KY	442 000	KZ		LA	87 777	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	2 515	LC		LD		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
CORPORELLES	TOTAL III	LN	565 811	LO		LP	93 885	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	3 000	1U		1V		
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	3 000	LR		LS		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	568 811	ØH		ØJ	93 885	

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	54 712	ML	54 712	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	72 692	MO	72 692	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV		MP		MQ	529 777	MR	529 777	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	2 515	MU	2 515	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG		NH	659 695	NI	659 695	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	3 000	2G	3 000	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ		NK	3 000	2H	3 000	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK		ØL	662 695	ØM	662 695	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31122022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société A2V

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : Société A2V

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TEC NIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	46 409	QA	6 250	QB		QC	52 660
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	51 327	QE	7 862	QF		QG	59 189
	Matériel de transport	QH	253 494	QI	65 392	QJ		QK	318 886
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 828	QM	524	QN		QO	2 352
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	353 058	QV	80 028	QW		QX	433 086
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	353 058	QP	80 028	QQ		QR	433 086

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES C ARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A2V

Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I II III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.	10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : Société A2V

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	3 000	UV	3 000	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	305 891		305 891		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	13 103		13 103		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM	6 766		6 766		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	35 213		35 213		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 932		2 932		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	366 904	VU	366 904	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH	348 083	117 714	230 368	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	69 087	69 087		
Personnel et comptes rattachés		8C	40 929	40 929		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	36 803	36 803		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	62 021	62 021		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 274	1 274		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	56	56		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	558 252	VZ 327 884	230 368	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	122 777	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	105 478	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Quadra

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société A2V — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2022

I RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résulat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	1 420
	Amendes et pénalités	WJ	1 420	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — - imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — - Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — - Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT * Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	1 420

II DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS 44 650

	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *	WT	
	Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées — Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV	
	- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)	WH	
	- imposées aux taux de 19 %	WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.	ZY	
	Majoration d'amortissement *	XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies) K9 — Entreprises nouvelles 44 sexies L2 — Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A) L5	XF	
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C) K3 — Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) PA		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A) ØV — Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodéciès) IF — Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies) XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies) PP — Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies) PB — Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies) PC		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)	XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies) X9 — Créance dégagée par le report en arrière du déficit ZI)	XG	
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage	Y2	
	TOTAL II	XH	44 650

III RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	
	déficit (II moins I)		XJ 43 230
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 43 230

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Société A2V 31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(10) DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise : Société A2V

Néant ☐ *

I SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	8 796
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	8 796
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	43 230
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	52 027

II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PA ER, C ARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	15 565

III PROVISIONS ET C ARGES A PA ER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMP T

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société A2V — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	114 904	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(12 224)		- Autres réserves	ZD	
			Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau		ZG	102 680
TOTAL I	ØF	102 680	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	102 680

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT		102 601	92 500
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ		26 088	29 917
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		8 391	4 692
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST		305 185	238 115
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ		442 264	365 224
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		854	130
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)	9Z		7 121	25 412
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX		7 975	25 542
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY		243 049	197 277
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		106 131	102 908
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*	ØB		364 881	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%		%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH			

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2023

Désignation de l'entreprise : Société A2V

Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12.8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
	CADRE A	plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
	CADRE B	plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C	autres plus-value taxable à 19 % (⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2023

Désignation de l'entreprise : Société A2V

Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : Société A2V

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 % ou 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société A2V

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art 3 - -5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

FORMULAIRE EDI
N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : Société A2V		Néant ☐*	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	0
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 250 960
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 250 960
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	24 962
Variation positive des stocks	OD	11 156
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	648
TOTAL 2	OM	36 766
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	393 141
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	277 438
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	670 580
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	617 146
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	617 146

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 250 960	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence	GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022	
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022 N° SIRET 751387457000037

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A2V

ADRESSE (voie) 2 CARRE MANSART RUE MELLET

CODE POSTAL 95290 VILLE L ISLE ADAM

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	600
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	600

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination LA
N° SIREN (si société établie en France) 891303224 % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 600
Adresse : N° 80 Voie RUE DU MARECHAL JOFFRE
Code postal 95620 Commune PARMAIN Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ALVES Prénom(s) JOAN
Nom marital % de détention 35.00 Nb de parts ou actions 420
Naissance : Date 041271 N° Département 92 Commune NEUILLY SUR SE Pays FR
Adresse : N° 80 Voie RUE DU MARECHAL JOFFRE
Code postal 95620 Commune PARMAIN Pays FR

Titre (2) Mme Nom patronymique TEIXEIRA LAMEIRAS Prénom(s) GERALDINA
Nom marital % de détention 15.00 Nb de parts ou actions 180
Naissance : Date 101076 N° Département 99 Commune MACEDO DE CAVA Pays PT
Adresse : N° 80 Voie RUE DU MARECHAL FOCH
Code postal 95620 Commune PARMAIN Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2 N° SIRET 7 5 1 3 8 7 4 5 7 0 0 0 3 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A2V

ADRESSE (voie) 2 CARRE MANSART RUE MELLET

CODE POSTAL 95290 VILLE L ISLE ADAM

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
41810000 Clients Factures à établir			73 338.17
31/12/2022 BI FAE CAMPUS 2680	26 663.60		
31/12/2022 BI FAE CMPAUS 2684	16 005.28		
31/12/2022 BI FAE CAMPUS 2685	17 266.08		
31/12/2022 BI FAE BOLCORE 2675	6 605.21		
31/12/2022 BI FAE CORA 2678	6 798.00		
42870000 Produits à recevoir			13 024.88
31/12/2022 OD BALANCE 2022	13 024.88		
COMPTES DE PASSIF			
40810000 Fournisseurs			2 666.54
31/12/2022 OD BALANCE 2022		2 666.54	
42820000 Dettes prov. congés à payer			11 257.59
31/12/2022 BI PROV CP		11 257.59	
43820000 Chges sociales congés à payer			4 306.94
31/12/2022 BI PROV CP CS		4 306.94	
43860000 Autres charges à payer			387.00
31/12/2022 OD CVAE 2022		130.00	
31/12/2022 OD BALANCE 2022		4 777.59	
31/12/2022 OD RECLASSEMENT TA	298.00		
31/12/2022 OD RECLASSEMENT OPCO	4 222.59		
43861000 TAXE APPRENTISSAGE			326.09
31/12/2022 OD BALANCE 2022		326.09	
43862000 FORMATION CONTINUE			1 828.47
31/12/2022 OD BALANCE 2022		1 828.47	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67000000 Charges exceptionnelles			1 928.00
31/12/2022 OD BALANCE 2022	1 928.00		
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité			1 420.00
31/12/2022 OD BALANCE 2022	1 420.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77200000 PRODUITS SUR EXE ANTERIEURS			647.89
31/12/2022 OD REGUL Autres organismes soci		647.89	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	2 053	8 303	6 250-	75.28-
21500000 Install techniques, matériels	54 712	54 712		
28150000 Amort.Install. matér,outillage	52 660-	46 409-	6 250-	13.47-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	224 556	204 450	20 107	9.83
21810000 Install générales, agencements	72 692	66 584	6 108	9.17
21820000 Matériel de transport	529 777	442 000	87 777	19.86
21830000 Matériel bureau , informatique	2 515	2 515		
28181000 Amort.Install générales	59 189-	51 327-	7 862-	15.32-
28182000 Amort. Matériel de Transport	318 886-	253 494-	65 392-	25.80-
28183000 Amort.Matériel de bureau	2 352-	1 828-	524-	28.65-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000	3 000		
27500000 Dépôt et cautionnement versés	3 000	3 000		
Total II	229 609	215 752	13 857	6.42
MARCHANDISES	16 076	4 920	11 156	226.75
37100000 Marchandises (ou groupe) A	16 076	4 920	11 156	226.75
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		20 000	20 000-	100.00-
40910000 Fournisseurs Avances, acompte		20 000	20 000-	100.00-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	305 891	263 043	42 848	16.29
41100000 Clients	232 552	188 753	43 800	23.20
41810000 Clients Factures à établir	73 338	74 290	952-	1.28-
AUTRES CREANCES	58 014	60 948	2 934-	4.81-
40100000 Fournisseurs	2 932	210	2 722	NS
42100013 SAL.DELBES PATRICE	78		78	
42870000 Produits à recevoir	13 025	45 314	32 289-	71.26-
44400000 Etat Impôts sur les bénéfice	6 766	6 766		
44562400 TVA SUR IMMO 19.6%	8 658	8 658		
44566700 TVA DEDUCTIBLE 20%	26 110		26 110	
44571400 TVA COLLECTEE 19.6%	0	0		
44586600 TVA EN ATTENTE DED 20 %	444		444	
DISPONIBILITES	21 835	109 378	87 543-	80.04-
51200000 Banques	21 626	109 271	87 645-	80.21-
53000000 Caisse	209	107	102	95.42
Total III	401 815	458 288	56 473-	12.32-
TOTAL GENERAL	631 424	674 041	42 616-	6.32-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	%
CAPITAL	12 000	12 000		
10100000 Capital	12 000	12 000		
RESERVE LEGALE	3 143	3 143		
10610000 Réserve légale	3 143	3 143		
REPORT A NOUVEAU	102 680	114 904	12 224-	10.64-
11000000 Report à nouveau(solde crédit)	102 680	114 904	12 224-	10.64-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	44 650-	12 224-	32 427-	265.28-
Total I	73 172	117 822	44 650-	37.90-
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	348 083	365 784	17 701-	4.84-
16480000 EMPRUNT 79 000 EUROS	15 005	31 102	16 097-	51.76-
16490000 EMPRUNT 55 000 EUROS	11 686	25 550	13 864-	54.26-
16491000 EMPRUNT BNP 72500€ (1269.94)	48 895	63 124	14 229-	22.54-
16492000 EMPRUNT BNP 234000€ (4004,33€)	164 730	211 008	46 277-	21.93-
16493000 EMPRUNT 35 000 EUROS	26 445	35 000	8 555-	24.44-
16494000 EMPRUNT 34 777 EUROS	29 121		29 121	
16495000 EMPRUNT BNP 53 000 EUROS	52 200		52 200	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	56	56		
45500000 Associés Comptes courants	56	56		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	69 087	46 400	22 688	48.90
40100000 Fournisseurs	66 421	46 400	20 021	43.15
40810000 Fournisseurs	2 667		2 667	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	141 026	143 978	2 953-	2.05-
42100001 SAL.ALVES JOAN	3 017	5 099	2 081-	40.82-
42100006 SAL.LAMEIRAS GERALDINA	2 878	5 026	2 148-	42.74-
42100015 SAL.LEJEUNE BENJAMIN	2 897	3 012	115-	3.82-
42100016 SAL.GOMES CHRISTOPHE	2 503	2 703	200-	7.41-
42100017 VILLERMET DAVID	2 512	2 101	412	19.60
42100023 Rémun. DUPEU CEDRIC GERARD	3 492	3 015	477	15.82
42100026 Rémun. LAMEIRAS ALVES HUGO JOR	1 318		1 318	
42100031 Rémun. VEYRET CHRISTOPHE DENIS		2 371	2 371-	100.00-
42100033 Rémun. LOBRY IRWING MICHAEL	2 351	2 325	25	1.09
42100034 Rémun. DE BARROS TEOTONIO AUGU	1 529		1 529	
42100041 REM.PAPIC ANTONIO AMIR	2 284	2 493	209-	8.39-
42100042 REM. BEN BABA TOUATI	2 487	2 172	315	14.51
42103700 SAL.LOBRY DAVID	2 402		2 402	
42820000 Dettes prov. congés à payer	11 258	26 516	15 259-	57.54-
43100000 Sécurité sociale	15 641	15 124	517	3.42
43700000 Autres organismes sociaux		648	648-	100.00-
43720000 RETRAITE	14 313	8 632	5 682	65.82
43820000 Chges sociales congés à payer	4 307	6 530	2 223-	34.04-
43860000 Autres charges à payer	387	4 908	4 521-	92.11-
43861000 TAXE APPRENTISSAGE	326		326	
43862000 FORMATION CONTINUE	1 828		1 828	
44210000 PAS IMPOT SUR LE REVENU	1 274	698	576	82.52
44551000 T.V.A. à décaisser	9 781	3 681	6 100	165.72
44562600 TVA SUR IMMO 20%	10 785	5 220	5 565	106.62
44566700 TVA DEDUCTIBLE 20%		7 402	7 402-	100.00-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
44571600 TVA COLLECTEE 20%	29 231	21 921	7 310	33.35
44587000 Taxes sur le chiffre d'affaire	12 223	12 382	159-	1.28-
Total IV	558 252	556 218	2 034	0.37
TOTAL GENERAL	631 424	674 041	42 616-	6.32-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 250 960	1 053 201	197 758	18.78
70600000 Prestations de services	1 077 131	1 052 286	24 844	2.36
70800000 Produits des activités annexe	173 829	846	172 983	NS
70850000 Ports, frais access. facturés		69	69-	100.00-
Chiffre d'affaires NET	1 250 960	1 053 201	197 758	18.78
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	24 962	119 080	94 119-	79.04-
74000001 TIPP	24 962	119 080	94 119-	79.04-
Total des Produits d'exploitation	1 275 921	1 172 282	103 640	8.84
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	285 061	217 681	67 380	30.95
60210000 Matières consommables	849		849	
60220000 Fournitures consommables	1 731	1 864	134-	7.17-
60221000 Combustibles	282 427	219 141	63 286	28.88
60225000 Fourniture de bureau	54	725	672-	92.62-
60900000 Rabais, remises et ristournes		4 050-	4 050	100.00
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	11 156-	2 839-	8 317-	292.96-
60310000 Variation stocks matières	11 156-	2 839-	8 317-	292.96-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	442 264	365 224	77 040	21.09
60400000 Achats d'études et prestation	102 601	92 500	10 101	10.92
60610000 Fournitures non stockables-eau	433	2 061	1 628-	78.98-
60630000 Fournit entretien petit équipt	5 047	9 150	4 103-	44.84-
60680000 Autres matières et fournitures		233	233-	100.00-
61200000 Redevances de créditbail	30 657	17 870	12 788	71.56
61220000 Créditbail mobilier		769	769-	100.00-
61300000 Locations		2 943	2 943-	100.00-
61320000 Locations immobilières	26 088	26 974	886-	3.29-
61500000 Entretien et réparations	139 685	110 047	29 638	26.93
61560000 Maintenance	6 757	1 791	4 966	277.29
61610000 Multirisques	88 139	67 629	20 510	30.33
61800000 Divers		59	59-	100.00-
61810000 Documentation générale	40	8	32	407.27
62260000 Honoraires	7 950	4 684	3 266	69.73
62270000 Frais d'actes et contentieux	441	8	433	NS
62340000 Cadeaux à la clientèle	696	3 343	2 648-	79.19-
62360000 Catalogues et imprimés	5 974	3 947	2 027	51.36
62480000 Divers		360	360-	100.00-
62500000 Déplacements,mission réception	13 271	2 474	10 797	436.48
62510000 Voyages et déplacements	5 872	7 663	1 791-	23.37-
62560000 Missions	1 996	4 653	2 657-	57.10-
62600000 Frais postaux et de télécomm.	4 375	3 483	892	25.61
62700000 Services bancaires et assimilé	2 242	2 546	303-	11.92-
62780000 Aut frais et comm prestat serv		30	30-	100.00-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 975	25 542	17 567-	68.78-
63120000 Taxe d'apprentissage		2 294	2 294-	100.00-
63330000 Format Professionnelle continu		1 855	1 855-	100.00-
63350000 Verst libératoire dt exo T.App		5 303	5 303-	100.00-
63511000 CFE	724		724	
63511100 CVAE	130	130		
63512000 Taxes foncières		723	723-	100.00-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	%
63540000 Droit enregistrement et timbre	2 689	2 460	229	9.31
63581000 TAXE A L'ESSIEU	3 561	4 812	1 251-	26.00-
63700000 Aut impôt, taxe verst assimilé	865	7 964	7 100-	89.14-
63780000 Taxes diverses	6		6	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	376 947	383 910	6 962-	1.81-
64110000 Salaires, appointements	364 881	337 363	27 518	8.16
64120000 Congés payés	15 259-	13 367	28 626-	214.16-
64140000 Indemnités et avantages divers	27 326	33 180	5 854-	17.64-
CHARGES SOCIALES	132 991	136 941	3 950-	2.88-
64500000 Chge sécurité sociale,prévoy	2 223-	1 493	3 716-	248.83-
64510000 Cotisations à l'URSSAF	108 460	91 171	17 289	18.96
64520000 Cotisations aux mutuelles	11 298	4 254	7 044	165.60
64530000 Cotisation caisses de retraite	12 791	23 392	10 602-	45.32-
64540000 Cotisations aux ASSEDIC		12 289	12 289-	100.00-
64580000 Cotisations autres organismes		1 318	1 318-	100.00-
64750000 Médecine du travail, pharmacie	1 030	927	103	11.11
64800000 Autres charges de personnel	1 635	2 097	461-	22.01-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	80 028	77 621	2 407	3.10
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	80 028	77 621	2 407	3.10
AUTRES CHARGES		1	1-	100.00-
65800000 Chge diverse gestion courante		1	1-	100.00-
Total des Charges d'exploitation	1 314 110	1 204 080	110 030	9.14
Résultat d'exploitation	38 189-	31 798-	6 391-	20.10-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	3 761	6 585	2 823-	42.88-
66110000 Intérêts des emprunts dettes	3 761	6 585	2 823-	42.88-
Total des Charges financières	3 761	6 585	2 823-	42.88-
Résultat financier	3 761-	6 585-	2 823	42.88
Résultat courant avant impôts	41 950-	38 383-	3 567-	9.29-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	648	21 989	21 341-	97.05-
77200000 PRODUITS SUR EXE ANTERIEURS	648	21 989	21 341-	97.05-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		13 000	13 000-	100.00-
77520000 Pdts cession Immob corporelles		13 000	13 000-	100.00-
Total des Produits exceptionnels	648	34 989	34 341-	98.15-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	3 348	3 447	99-	2.87-
67000000 Charges exceptionnelles	1 928		1 928	
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité	1 420	3 447	2 027-	58.80-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL		5 383	5 383-	100.00-
67500000 Valeur compta élt actif cédé		5 383	5 383-	100.00-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Total des Charges exceptionnelles	3 348	8 830	5 482-	62.08-
Résultat exceptionnel	2 700-	26 159	28 859-	110.32-
Total des produits	1 276 569	1 207 271	69 298	5.74
Total des charges	1 321 220	1 219 495	101 725	8.34
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	44 650-	12 224-	32 427-	265.28-

SOCIETE A2V,
SARL au capital de 12.000 euros
Siège Social : Carré Mansart rue Mellet
95290 L'ISLE ADAM

RCS PONTOISE B 751 387 457

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

- Proposition d'affectation des résultats soumise à l'Assemblée

  - Déficit de 44 650 €

- Proposition d'affectation

• au compte « *REPORT A NOUVEAU* » en totalité	44 650 €
TOTAL	44 650 €

- Résolution d'affectation votée

Extrait de la délibération de l'Assemblée Générale du 30 juin 2023 statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

TROISIEME RESOLUTION

Les associés, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, approuvent la proposition de leur gérante, telle qu'elle leur est présentée et décident, en conséquence, que le déficit de l'exercice, d'un montant de 44 650 €, sera affecté de la manière suivante :

• au compte « *REPORT A NOUVEAU* » en totalité	44 650 €
TOTAL	44 650 €

Par suite de cette affectation au compte « *REPORT A NOUVEAU* » de la somme de 44 650 €, ledit compte « *REPORT A NOUVEAU* » se trouve créditeur d'une somme de 61 476 €.

L'assemblée générale rappelle, à toutes fins utiles, qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à L'Isle Adam, le 30 juin 2023

La gérante